

MAIRIE
DE
BAULON



35580

Baulon, le 21 juin 2016

OBJET : Règlement des factures de cantine/garderie/TAP

Madame, ou Monsieur,

Afin de vous faciliter le règlement des factures de cantine/garderie/TAP, nous vous proposons un nouveau moyen de paiement :

“LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE”

***Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr,
et résiliable à tout moment.***

Si vous optez pour ce mode de paiement, vous voudrez bien nous transmettre un (RIB ou RIP) et nous communiquer l'adresse de votre banque.

Dès l'enregistrement de vos coordonnées bancaires en informatique, nous vous transmettrons le document suivant en 2 exemplaires :

- Mandat de prélèvement SEPA (modèle joint).

Pour que le prélèvement soit pris en compte, vous devrez nous retourner 1 exemplaire signé et conserver l'autre.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Paul RIU



P.J. : modèle de mandat de prélèvement SEPA – NE PAS REMPLIR

